

Du cinq juillet au mil huit cent cinquante-cinq, à six heures du matin,

ACTE DE MARIAGE de Mourcheu Louis  
 âgé de cinquante ans, né à la Garde département  
 de Var le vingt sept du mois de Brunaire mil  
 huit cent cinq profession de propriétaire cultivateur domicilié  
 à la Garde département de Var fils aîné de son  
Joséph Mourcheu vivant profession de cultivateur  
 domicilié à la Garde département de Var et de Marie  
Marie Grasson veuf en 12 noc. de claire Magdelaine  
Garnier Dame Part.  
 Et de Marguerite Junie Signier  
 âgée de cinquante ans, née à Hollès-Port département de Var  
 le vingt sept du mois de Floréal mil sept cent quarante cinq  
 profession de sans profession domiciliée à Hollès-Port département  
 de Var fille aînée de son Louis Signier vivant  
 profession de cultivateur domicilié à Hollès-Port département  
 de Var et de Marie Magdelaine Maistre  
Dame Part.

Les actes préliminaires sont : 1° la publication faite par M<sup>e</sup> le  
 Maire de Hollès-Port et par nous sans opposition les  
 dimanches vingt quatre juin et premier juillet courant  
 des affiches portant le délai voulu par la loi.  
 2° l'absence de la naissance de futurs époux, ceux des décès  
 de ses père et mère constatés ainsi que les autres ascendans,  
 celui aussi des décès de la première femme des futurs  
 époux.  
 3° Certificat de non opposition délivré par M<sup>e</sup> le Maire  
 de Hollès-Port ci-dessus daté et enregistré.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant  
 les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date du cinq juillet à huit heures du  
 du mois de juillet mil huit cent cinquante cinq pardevant  
 M<sup>e</sup> François Jean Baptiste Curil  
 notaire à la Garde département de Var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite Junie  
Signier, l'autre Mourcheu Louis.

En présence de Mourcheu Antoine  
 domicilié à la Garde département de Var âgé de cinquante sept ans  
 profession de propriétaire cultivateur, frère de l'époux

De Hippolyte Signier  
 domicilié à Hollès-Port département de Var âgé de quarante neuf ans  
 profession de cultivateur beau-frère de l'époux.

De Camille François Musson  
 domicilié à la Garde département de Var âgé de quarante huit ans  
 profession de surcouleur, beau-père de l'époux

Et de Mourcheu Antoine  
 domicilié à la Garde département de Var âgé de vingt cinq ans  
 profession de propriétaire, beau-père de l'époux

Après quoi, moi, Lucien Augustin Aguerard, Maire de la Commune de la  
 Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre  
 témoins seulement, toutes les autres parties ayant déclaré ne le  
 savoir, de ce faire requises. approuvant le présent acte

Mourcheu Louis Signier Mourcheu Antoine

Aguerard